




Conduite à tenir port du masque pour les professionnels en EHPAD

Si le soignant n'est pas malade et/ou asymptomatique et/ou proche symptomatique :	Possibilité de travailler avec port du masque chirurgical.	
Si le soignant est symptomatique et est en état de travailler :	Possibilité de travailler avec port du masque chirurgical.	
Si le soignant est symptomatique et n'est pas en état de travailler :	Quarantaine à domicile pendant 14 jours et réévaluation de la capacité à reprendre ses fonctions avec masque chirurgical.	
Si le soignant est symptomatique et a des critères d'hospitalisation :	Appel du SAMU Centre 15 et hospitalisation.	